

Jacqueline BOUCHER, Jeanne CORNET, Annie LOBÉ

c/o SANTÉPUBLIQUE ÉDITIONS  
20, avenue de Stalingrad  
94260 FRESNES

Paris, le 21 juin 2017

Lettre recommandée A.R.  
N° 1A 137 580 4562 9

Madame Anne HIDALGO  
Maire de Paris  
Hôtel de Ville de Paris  
Place de l'Hôtel-de-Ville  
75196 PARIS Cedex 04

Madame la maire de Paris,

Nous vous adressons sous ce pli notre lettre ouverte, recommandée A.R. n° 1A 137 528 9508 4 du 16 juin 2017, à Monsieur Alain Bazot, président de l'UFC-*Que choisir* et directeur de la publication, au sujet du déploiement forcé des compteurs communicants LINKY.

Cette lettre, dont vous êtes co-destinataire, expose les multiples infractions commises par le gestionnaire SA ENEDIS et ses sous-traitants, dont il n'a jamais été fait état dans son magazine *Que choisir*, qui rapporte systématiquement des informations erronées, méconnaissant la législation en vigueur.

En tant que maire de Paris, vous avez le pouvoir de décider le refus du déploiement du compteur Linky.

En effet la ville de Paris, qui a un contrat de concession directe avec ENEDIS, détient la compétence s'agissant des réseaux d'électricité pour l'ensemble de son territoire excepté les bois de Boulogne et de Vincennes, adhérents au SIPPEREC.

Il vous revient donc de proposer au Conseil de Paris de voter une délibération de refus du Linky.

Nous restons dans l'attente de votre réponse et de vos actions pour faire respecter le droit des consommateurs, et nous vous assurons de notre sincère considération.

Jacqueline BOUCHER, Jeanne CORNET, Annie LOBÉ